



Refus d'un poste de substitution dans le cadre d'un PSE

Par Rose2927

Bonjour,

L'entreprise dans laquelle je travaille est en cours de PSE.

Mon emploi est supprimé mais dans la catégorie professionnelle dans laquelle je suis, et avec les critères d'ordres je peux potentiellement avoir accès à un autre poste. Le poste que l'on me propose ne me plaît pas du tout.

Si je le refuse suis je considérée comme démissionnaire ou puis-je intégrer le PSE ?

Je vous remercie pour votre aide .

Par hideo

Bonjour,

On vous propose un reclassement .

L'employeur a bien respecter les règles applicables .

Il s'agit d'une modification substantielle de votre contrat de travail.

Vous refusez ,c'est votre droit .

Dans ce cas l'employeur peut procéder à un licenciement économique .

Cordialement